

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 22 MARS 2018

Etaient Présents 49 titulaires, 1 suppléant, 16 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Mailys DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Elisabeth MEDARD
	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Jacques MARQUEZE
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Denise MICHAUT
	Maité POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Anne BARBET	à	Marylise GASTON
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie CAMPELLO
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Anne VOELTZEL
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Suppléants : Didier ISSON suppléant de Patrick MAUNAS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Gérard ROSENTHAL, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 44-180322-ENV-

REÇU
Le - 3 AVR. 2018

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

M. CASABONNE rappelle que par délibération du 12 juillet dernier, la Communauté de Communes du Haut Béarn s'est engagée dans des démarches visant à planifier la stratégie énergétique de son territoire en élaborant notamment un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET, qui sera réalisé en interne, fait partie des plans et programmes pour lesquels une démarche d'évaluation environnementale est rendue obligatoire par les articles L.122-4 et L.122-5 du Code de l'Environnement.

Elle est encadrée par le Code de l'Environnement aux articles R.122-17 à R.122-28.

L'objectif de l'évaluation environnementale est d'aider à définir un PCAET avec prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaires afin d'éviter que les actions aient des effets antagonistes sur les enjeux identifiés.

L'état des lieux de cette évaluation environnementale servira également au niveau des démarches d'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) prévues sur notre territoire.

Cette évaluation, qui requiert des compétences techniques particulières, nécessite de faire appel à un bureau d'études.

Le coût de cette prestation est estimé à 10 000 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Prévisionnel 2018.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport ;
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la consultation des bureaux d'études pour l'évaluation environnementale du PCAET.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 mars 2018

Suivent les signatures

Affiché le 03.04.18

Le Président

Daniel LACRAMPE

